Le Sirop et la Pâte des 24 Heures

d'une **efficacité certaine**, très **agréables au goût, conviennent à tous ceux qui TOUSSENT : ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS. Connus à Roubaix et aux environs depuis 15 ans ces remèdes sont les meilleurs qu'on puisse employer pour guérir** les **GRIPPES,** les **TOUX** et les **RHUMES** les plus violents. Ils dissipent les suffocations, permettent le sommeil et **amènent la guérison des plus mauvaises toux le plus souvent en 24 heures.** Prix **1** fr. **50.**

Ces remèdes sont préparés à la **PHARMACIE COUVREUR**, on les trouve aussi dans les pharmacies suivantes : A Tourcoing BRUNEAU et BERNAMONT ; à Mouscron FONDER ; à Lannoy VERDIER et DUJARDIN ; à Halluin MESEMAECKER ; à Croix SAMSOEN ; à Tournai BRAME ; à Courtrai HULPIAU . 50651

BELGIQUE

LA SUCCESSION DE LA REINE. — La deuxième chambre du tribunal civil de Bruxelles, présidée par M. le vice-président Regnard, a repris l'examen de ce procès, lundi matin.

Le procès actuel — rappelons-le — est fait par plusieurs créanciers de la princesse Louise au Roi et tend à faire ordonner le partage et la liquidation de la succession de la défunte Reine.

Le chiffre des créances des demandeurs atteint douze à quinze cent mille francs.

Me Paul Janson, représentant les créanciers parisiens, allemands et autrichiens de la princesse Louise, a d'abord donné lecture de ses conclusions.

Le dispositif de ces conclusions est ainsi conçu :

« Plaise au tribunal :

« Dire pour droit que, dans les opérations de liquidation et partage de la succession de feue S. M. la Reine, il ne sera tenu aucun compte du document litigieux (le contrat de mariage des souverains), lequel sera déclaré inexistant ou nul ;

« Dire en conséquence que ces opérations comprendront tant les biens propres délaissés par la Reine que sa part dans les biens provenant de la communauté légale ayant existé entre elle et S. M. Le roi Il, etc. »

Puis Me Sam Wiener, défenseur des intérêts de Léopold II et consorts, a donné lecture des conclusions du Roi. En substance, les conclusions du Roi demandent au tribunal de dire pour droit que le régime matrimonial des souverains, stipulé à Vienne le 8 août 1853 et mentionné à l'acte de mariage civil du 22 du même mois, est la séparation de biens et que c'est sur cette base que se poursuivra la liquidation de la succession de la feue Reine.

Ces conclusions se basent tout entières sur ceci : c'est que le contrat de mariage a été un traité international fait dans la forme diplomatique. Cet acte liait la feue Reine parce que le statut de famille de la Cour d'Autriche-Hongrie le commande.

Me Sam Wiener déclare ensuite que S. A. R. la princesse Clémentine s'en réfère à la justice et que M. le baron Guillaut, mandataire du Roi, prend la même attitude envers le comte et la comtesse Lonyay, intervenants.

Me Janson a commencé sa plaidoirie, qu'il continuera aujourd'hui mardi.

LES FÊTES NATIONALES JUBILAIRES DE 1905. — Les sections militaire, artistique, scientifique, littéraire et administrative de la Commission des fêtes jubilaires, ont approuvé le programme élaboré par la section militaire, comportant l'organisation d'un grand cortège historique, d'un tournoi et de retraites militaires.

Le tournoi aura lieu dans le grand hall du Palais du Cinquantenaire. Le cortège comprendra six groupes représentant : 1° les communes ; 2° la période bourguignonne ; 3° la période autrichienne ; 4° la période espagnole, 5° la période française et 6° la période de l'Indépendance nationale. Ce dernier groupe comportera huit grands chars symboliques. Il y aura plusieurs sorties du cortège et plusieurs représentations du tournoi.

LE MATÉRIEL D'ARTILLERIE. — Le concours des canons de campagne à tir rapide est sur le point de se clôturer. La dernière épreuve à laquelle les différents matériels en présence ont été soumis vient de se terminer. Chacun d'eux a eu à tirer environ 1.500 coups. Il ne reste plus qu'à leur faire subir l'épreuve de la résistance au feu de l'artillerie et de l'infanterie. Cette seconde série d'expériences ne pourra pas avant la première quinzaine d'avril ; en sorte que le rapport sur la première épreuve ne doit parvenir au département de la guerre que vers mi-mars, et il faudra en conséquence que la direction compétente ait le temps de l'examiner.

GUILLAUME II EN BELGIQUE. — On annonce maintenant que l'excursion de l'empereur Guillaume II en Belgique est remise à plus tard, par suite du deuil de la Cour allemande. Le voyage se fera vraisemblablement en juillet ou au mois d'août.

LA VARIOLE. — Pendant la semaine finissant le 20 février, la variole a fait 1 victime à Anvers, 1 à Bergues-St-Winoc, 1 à Jemappes, 1 à Marchienne-au-Pont, 1 à Dampremy et 1 à Herstal.

LE CENTENAIRE DE HUY. — Une fête superbe a eu lieu dimanche à Huy, à l'honneur de Grétry, né il y a cent ans. M. Rolin-Jaequemyns, entre dans sa centième année, du long cortège des sociétés à circulé en ville ; il comprenait de nombreuses délégations étrangères. Le héros centenaire a été chaudement applaudi par la foule. A l'Hôtel de Ville, le Bourgmestre a complimenté et remercié du Ministère de l'Intérieur lui a remis la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. Cette belle manifestation a eu lieu sous un soleil de deux cents degrés.

A propos de ce centenaire sensationnel, il est intéressant de rappeler que les survivants des combattants volontaires de 1830, décorés de la Croix commémorative, ne sont plus aujourd'hui que seize. En voici la liste : MM. le comtaine retraité Mesplier ; Dubois, président de la Société des combattants volontaires de 1830, et Delcuve, à Bruxelles ; Horsell, à Anvers ; Verrieb, à Liège ; Wauters, à Mons-pour ; Rhiel et Daymenick, à Saint-Nicolas (Jamsens, à Winckel ; Bochman, à Hougaerde ; Delmotte, à Saint-Pierre-Capelle ; Guillaume, à Furnes ; Michel, à Visé ; Tanghaina, à Beauvechain ; Prévot, à Bezet, et Rondherne, le jubilaire d'Ath, à Huy.

Outre ces quinze survivants, combattants volontaires de 1830, il existe encore vingt-sept miliciens qui, pendant cette année belge en 1830 et prirent part à la campagne de 1831 (Belgique). Ils portent : Ce sont : à Bruxelles : M. Ryckers ; en province : MM. Maeley, Prévost, Tinkel, Crave, Dupre, Hachmann, Steyck, Dereby, Dedoncin, Malagne, Leghoux, Verzandet, Ecoute, Piersoux, Lafitte, Rolex, Gudert, Chiron, Meseille, Gossart, Vandelinden, Orcel, Sylvestre, Lemoine, Massart et Lemdens.

TAXES COMMUNALES. — Les Conseils communaux de Marcinelle et Wervicq sont autorisés à percevoir des droits pour tarifage des bestiaux à l'abattoir public.

NOMINATIONS DE BOURGMESTRES. — Sont nommés bourgmestres :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — *Arrondissement de Bruges.* — Sysele : M. C. Coeye.

Arrondissement de Courtrai. — Mouscron : M. A. Den Beyt.

Arrondissement de Dixmude. — Beveta : M. C. Duyschaever. — Keyem : M. C. De Cloedt.

Arrondissement de Roulers. — Hooglede : M. E. Verkeke. — Staden : M. C. De Lacy.

Arrondissement de Thielt. — Denterghem : M. C. Manis.

Arrondissement d'Ypres. — Comines : M. Van Elslande. — Gheluwe : M. L. Soete. — Neuve Eglise : M. A. Trolet. — Voormezeele : M. J. Bulteel.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE. — *Arrondissement d'Audenarde.* — Audenarde : M. P. Roensaet. — Etikhove : M. E. Janssens. — Hoorebeke-Sainte-Marie : M. E. De Beer. — Pétegem : M. M. Baron Pycke de Peyssem. — Quaremont : M. C. Devenyns.

PROVINCE DE HAINAUT. — Arrondissement d'Ath. — Bois-Seart : M. Mauroy N. — Ellezelles : M. D. Andre. — Hellebecq : M. E. Demarbaix. — Lières : M. G. Lizon. — Ormeignies : M. A. Daubechies.

Arrondissement de Tournai. — Anseroeul : M. G. De Schepere. — Blaton : M. T. Barbieux. — Brasménil : M. J. B. Boutieux. — Guignies : M. F. Languy. — Hérinnes : M. E. Grulois. — Laplaigne : M. S. Delhaye. — Lesdin-Nord : M. J. Commine. — Ligne : M. J. François. — Ramegnies-Chin : M. O. Cossée de Maulde. — Thimulain : M. C. L. Blondeau. — Thimougies : M. L. Renard.

BRUGES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Drame de braconnage.* — Les frères Van Ryckeghem, de Zedelghem, qui étaient accusés d'avoir tiré sur les gendarmes dans la nuit du 21 au 22 novembre dernier, pendant une tournée de braconnage, ont été condamnés à 200 francs d'amende et seize jours de prison. L'un des frères, Pierre Van Ryckeghem, a été condamné en outre, à trois mois de prison et 100 francs d'amende, du chef de rébellion à main armée.

OSTENDE

UN DOUANIER ASSASSINÉ. — *Arrestation.* — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Bruges, un jeune homme d'Ostende, le nommé P..., âgé de 20 ans, a été arrêté comme l'auteur présumé de l'assassinat mystérieux comme le 9 février dernier sur le douanier Decorte. On se rappelle que le cadavre de ce dernier fut repêché quelques jours après des eaux d'un bassin du port d'Ostende.

ARDOYE

ACTE DE BANDITISME. — Le Tribunal correctionnel de Bruges a infligé vingt et un mois de prison au nommé Demuynck, âgé de 21 ans, qui, à peine sorti d'une école de bienfaisance, s'introduisit par escalade et effraction, dans la maison d'une septuagénaire, à Ardoye, qu'il dépouilla de son argent, après l'avoir à moitié étranglée.

YPRES

SÉANCE ACADÉMIQUE. — La section dramatique de la Jeune Garde de Courtrai, *invitée par le symposiaque présidant du Cercle Catholique d'Ypres, M. René Fruyn*, conseiller provincial, est venue offrir aux membres de ce cercle une séance académique qui a eu lieu dans la salle de spectacle de la ville. Un public distingué y assistait. Nous avons remarqué entre autres, M. Fraeys, qui présidait ; M. le bourgmestre Colaert, et les membres du Conseil communal ; M. Biebuyck, président du tribunal de première instance ; M. le Procureur du roi Thienpont ; M. le lieutenant-colonel Daufresne de la Chevalerie ; M. le commandant baron Coppens, et des représentants de toutes les grandes familles de la ville. A différentes reprises, des applaudissements bien mérités éclataient, car les membres de la section dramatique de la Jeune Garde courtraisienne, qui ont donné *Le Barbier de Séville* et *Le premier pas*, tout en étant de simples amateurs, pourraient rendre des points à bien des professionnels. Somme toute, soirée bien agréable, qui a satisfait jusqu'aux plus difficiles.

UN ACCIDENT. — Lundi, vers onze heures du matin, le voiturier Bedeleem, qui avait pris un chargement de fers dans les magasins de MM. Baus frères et sœurs, rue du Lombard, quittait la cour. Au moment où il allait franchir la porte, le nommé Emile Ameloot, ouvrier chez MM. Baus voulut passer également. Il avait mal calculé le mouvement du chariot et il fut pris entre celui-ci et la muraille. Heureusement, on put le retirer de sa position critique. Il avait ses vêtements en lambeaux et une blessure à la tête par où il perdait beaucoup de sang. Il en sera quitte avec quelques jours de repos.

ROULERS

ENQUÊTES ADMINISTRATIVES. — Des enquêtes de commodo et incommodo sont ouvertes à l'Hôtel de Ville de Roulers sur les demandes suivantes :

1° De M. Leonard Govaere-Mesure, pour l'établissement d'une forge dans une dépendance de sa propriété rue des Quatre-Chemins, tout près du pont « Aarlappeldulker », sur le ruisseau du Cheval. — 2° De M. Eggens, patissier, coin des rues du Gaz et du Fief, pour pouvoir placer un four de boulanger dans la cour de sa maison. — 3° De M. Richard Deckmyn Hoet, fabricant de saucisses de Bologne, pour pouvoir installer un moteur à gaz d'une force de 3 chevaux-vapeur, derrière sa maison, place de la Gare. — 4° De M. J. Nonckels-Callebert, rue d'Ypres, 63, pour pouvoir installer un moteur à gaz d'une force de 2 chevaux-vapeur, devant être utilisé à la torréfaction du café. — 5° De Mme veuve Louis Tant et Cie, rue de la Chicorée, pour être autorisés à établir dans leur tissage mécanique de toiles, une nouvelle chaudière à foyers intérieurs du système Galloway.

Ceux qui désirent introduire une réclamation contre l'une ou l'autre de ces demandes, doit le faire par écrit dans la quinzaine et au plus tard, le quatorze mars 1904, avant quatre heures du soir, à l'adresse de M. le bourgmestre à l'Hôtel de Ville.

LE BUREAU DE LA GARDE CIVIQUE, vient d'être définitivement transféré de l'Hôtel de Ville, au local du 1er étage à ce destiné, dans le bâtiment de l'arsenal place d'Armes. Le bureau est ouvert tous les jeudis de 9 heures et demie à onze heures du matin ; les gardes peuvent y obtenir tous les renseignements désirables.

MOUSCRON

CERCLE CATHOLIQUE L'*AVENIR*. — Une soirée musicale et dramatique sera offerte aux membres du Cercle, le dimanche 6 mars, à 5 h. 1/2 précises, par : Harmonie Royale et la Section Dramatique, avec le bienveillant concours d'artistes amateurs. La Section Dramatique représentera : *Roger la Honte*, drame en 5 actes et 7 tableaux. Il sera délivré, moyennant un franc, une carte d'entrée à toute personne étrangère à la ville, présentée par un membre. Des sièges seront réservés aux membres protecteurs.

WERVICQ

LES MILICIENS DE LA LEVÉE DE 1904 appelés à se présenter devant le conseil de revision, à Ypres, le 16 mars, à 9 heures du matin, sont informés que le bourgmestre, M. Colaert, a pris un arrêté interdisant pour ce jour les attroupements de plus de cinq personnes. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

HEULE

TENTATIVE DE VOL A LA GARE. — Dans la nuit du 27 au 28, des cambrioleurs se sont introduits à la station d'Heule, après s'être munis d'un énorme levier qu'ils ont trouvé au dépôt des marchandises. En cassant une vitre du bureau télégraphique, ils se sont rendus, par une porte intérieure, au bureau du chef de station, et là, au moyen du levier, ils ont tenté de fracturer le coffre-fort, mais ils ont été dérangés d'abandonner ce travail, soit qu'ils aient été dérangés, soit que leurs efforts aient été vains. Dans le bureau, on a retrouvé pêle-mêle, sur le parquet, les livres de comptabilité, les imprimés, etc. En sortant, les cambrioleurs ont passé par le bureau du distributeur de coupons, où ils ont ouvert les caisses et les tiroirs sans plus de succès. Ils sont sortis enfin par la porte de la salle d'attente donnant sur le quai.

On a constaté que la serrure de cette porte avait été fracturée. La gendarmerie et l'administration ont ouvert une enquête. C'est la troisième fois depuis peu de temps que pareille tentative se produit. On n'a pas de soupçons.

HARLEBEKE

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN A LA GARE.

Un accident s'est produit, lundi matin, en gare d'Harlebeke. Le train 6225, parti de la gare de formation de Courtrai, venait de quitter la station d'Harlebeke, vers sept heures, quand le personnel du chemin de fer relevait, sur la voie ferrée, le cadavre horriblement mutilé d'un ouvrier serré frein de Courtrai, nommé Julien Decroos, âgé de 37 ans. Le malheureux, qui accompagnait le train de transbordement 6225 sera tombé sur la voie au moment où il manœuvrait les freins. Son corps était restonné à la hauteur des reins ; sa montre brisée s'était arrêtée à sept heures moins neuf minutes, au moment précis de l'accident. Les restes de la victime ont été transportés au dispensaire de la station, où un médecin a fait les constitutions d'usage. La famille Declercq habite au numéro 76 de la chaussée de Gand, à Courtrai. L'infortuné laisse une veuve dans un état intéressant avec sept enfants.

MENIN

CONSEIL COMMUNAL. — Les membres du Conseil communal se réuniront en séance publique, à l'Hotel de Ville, aujourd'hui, 1er mars, à six heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour de cette réunion : 1. Communication de l'arrêté royal, etc., concernant l'emprunt de 3.000.000 francs ; 2. Ordonnance de police concernant le cadavre ; 3. Cession de terrain au cimetière ; 4. Délégation pour les nominations ; 5. Plans du presbytère de la paroisse St-Joseph ; 6. Ecole adoptée St-Joseph. Personnel ; 7. Eclairage public. Règlement ; 8. Règlement sur les salles de danse ; 9. Achat de maisons, place Vandermersch. Approbation ; 10. Empierrement de chemins agricoles ; 11. Construction d'un égout rue Royale. Devis ; 12. Pavage de l'accotement de la rue Wanis. Devis ; 13. Nivellement et pavage de la rue de la Poudrière. Devis ; 14. Suppression du service vicinal n° 15.

UNE SOCIÉTÉ DE TIR AU FUSIL COMBLAIN. — Nous avons annoncé la formation de cette société qui a établi son siège au *Café du Cygne*, place du Marché, où un tir, neuf des derniers perfectionnements, a été installé. Dimanche soir, la société s'est réunie à sept heures et a nommé la Commission. En voici la composition : Président, M. Joseph Cloquette, qui a obtenu l'unanimité des voix, soit 43 ; membres : MM. Louis Dosfel, lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, conseiller communal ; L. Tyberghien, sergent de la même Compagnie ; Alphonse Pardon, Ernest Dubois, Germain Comeyne et Ernest Poot ; la Commission désignera ultérieurement les vice-président, secrétaire et trésorier.

UN ACTE DE PROBITÉ. — M. Louis Verecke, cabaretier, rue de Bruges, avait perdu, dans l'après-midi de lundi, deux billets de 100 francs. Ils ont été retrouvés dans la même rue par deux jeunes garçons, qui les ont remis entre les mains de M. le Commissaire de police.

COMINES

TAXES SUR LES VIANDES. — Un arrêté royal approuve le maintien des taxes d'expertise sur les viandes de boucherie, pour une durée expirant le 31 décembre 1909.

UN ARRÊTÉ ROYAL nomme M. A. Van Elslande, bourgmestre de la commune, pour une durée de huit ans. Les habitants ont arboré le drapeau national en l'honneur de cette nomination.

HERSEAUX

STATISTIQUE AGRICOLE DE L'ANNÉE 1903. — Froment d'hiver et d'été, 2.640 kil. par hectare ; méteil, 2.900 kil. par hectare ; seigle, 2.650 k. par hect. ; escourgeon ou orge d'hiver, 2.500 kil. ; orge d'été, 2.400 kil. ; avoine, 4.000 kil. ; féveroles, 2.000 kil. ; pois, 2.200 kil. ; colza, 2.000 kil. ; tabac, 1.600 kil. ; chicorée à café, 29.000 kil. ; betteraves pour la fabrication du sucre, 30.000 kil. ; betteraves fourragères, 75.000 kil. ; carottes en culture principale, 22.000 kil. ; navets, choux-navets et rutabagas en culture principale, 25.000 k. ; pommes de terre, 15.000 k. ; trèfle incarnat ou de France, 48.000 k. ; trèfle rouge ou ordinaire, 4.500 k. ; luzerne, 4.000 k. ; sainfoin, 3.800 k. ; prairies fauchées 1re coupe, 5.000 k. ; ray-grass fléole, 5.500 k. ; Cultures dérobées : Navets, 19.000 k. ; carottes, 17.000 k. ; spergule, 21.000 k.

AVELGHEM

UNE RIXE SANGLANTE. — Quelques jeunes gens de la commune d'Ooteghem avaient passé la soirée de dimanche, au cabaret tenu par M. Camille Dutranoit, au hameau du Kaphoek, en compagnie de MM. Henri Crommelynck et Demonie. Vers huit heures du soir, ils sortirent ensemble. Arrivé à quelques pas de l'estaminet, Auguste Oosterlinck, d'Ooteghem, fut assailli par Crommelynck et Demonie. Le premier le jeta par terre et lui porta plusieurs coups de pied, qui lui occasionnèrent deux fractures à la jambe gauche. La victime fut retrouvée par des voisins et transportée au cabaret qu'elle venait de quitter.

M. le docteur D'haese, mandé en toute hâte, a donné les premiers soins à la victime. La police, qui a procédé à l'enquête, a provisoirement arrêté les auteurs de cette agression. Le blessé, âgé de 20 ans, a une conduite irréprochable. Lundi après-midi, le Parquet de Courtrai a confronté les prisonniers avec la victime.

AUDENARDE

ASSOCIATION CATHOLIQUE. — Une réunion de tous les délégués de l'Association catholique de l'arrondissement d'Audenarde vient d'avoir lieu au Cercle catholique, à Audenarde.

Seuls, les Renaisiens n'avaient pas été convoqués et pour cause : Il s'agissait de l'admission officielle de la Ligue catholique de Renaix, sous la présidence d'honneur de M. Oswald Ponette, bourgmestre et membre suppléant de la Chambre des représentants.

Une protestation avait été envoyée à tous les délégués par les « Melandriens » contre l'admission des « Ponettistes ». Cette protestation était signée par M. Delgluyt, président de l'Association catholique de Renaix.

Sans discussion, à l'unanimité des membres présents, la ligue catholique a été affiliée officiellement. Cinquante délégués lui ont été attribués.

On se demande ce que vont faire les « Maiandriens » en présence de cette décision.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Devos, juge. — J.-B. Vander Mynsbrugge, 22 ans, houilleur à Averbeke, 26 francs d'amende pour coups à Oscar Hooptoed. — Emile Onge, 26 ans, ouvrier à Nederhasselt, et Philémon Ruythoorens, 23 ans, cultivateur à St-Antoninck, chacun 26 francs d'amende pour bris de clôtures au préjudice de Constant Sonffraux. — Philémon Vandon Bossche, 23 ans, cultivateur à St-Antoninck, et René Pennewaert, 23 ans, ouvrier à Nederhasselt, sont acquittés. — Henri De Bock, 20 ans, cordonnier à Audenarde ; Georges Claez, 18 ans, menuisier à Audenarde ; Théodore Vercruysse, 20 ans, tailleur à Audenarde ; Julien Vander Looren, 20 ans, boucher à Audenarde ; Charles Vande Putte, 16 ans, aide-forgeron à Audenarde, et Oscar Moerman, 18 ans, ouvrier de fabrique à Audenarde, chacun 26 francs d'amende, conditionnellement, pour coups à Joseph Cordonnier. — Pierre Vetsuypens, 29 ans, Alfred Vetsuypens, 28 ans, Camille Vetsuypens, 21 ans, et Francois Vetsuypens, 33 ans, tous quatre cultivateurs à Olsegem : coups à Aloise Vande Perre ; le premier 50 francs d'amende ; les autres chacun 50 francs d'amende, conditionnellement pour le second et le quatrième. — Remi Desplegeleer, 35 ans, tailleur à Smeerhebbe-Vloersegem, et Pierre Vandamme, 35 ans, menuisier à Smeerhebbe-Vloersegem, chacun 15 francs d'amende, conditionnellement, pour coups réciproques ; Desplegeleer reçoit, en plus, 26 francs d'amende pour menaces contre Vandenberghe et 26 francs d'amende pour port d'arme prohibée. — Omer Hertecant, 20 ans, ouvrier agricole à Hoorebeke-Ste-Marie, deux fois 26 francs d'amende pour coups à Charles De Lasse, 26 francs d'amende pour menaces de mort contre Jean Foucart, et 26 fr. d'amende pour coups à Eugénie Janssens. — Omer Hertecant, 20 ans, ouvrier agricole à Hoorebeke-Ste-Marie ; Emile Laut, 27 ans, cultivateur à Hoorebeke-Saint-Corneil ; Omer De Martelaere, 25 ans, ouvrier à Hoorebeke-Ste-Marie, et Théophile De Martelaere, 25 ans, ouvrier à Hoorebeke-Saint-Corneil : le premier 50 francs d'amende, les autres chacun 26 francs d'amende, conditionnellement, pour coups à Pierre Achille et Alphonse Foucart. — Statuant en degré d'appel, le Tribunal confirme un jugement du Tribunal de simple police du canton d'Audenarde, en date du 1er février 1904, par lequel Edmond Balcaen, 60 ans, cultivateur à Wortegem, poursuivi pour injures verbales à Mathilde Vanden Berghe, avait été renvoyé des fins de la prévention.

RENAIX

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE a été arrêtée par la police locale de Renaix, dans les circonstances suivantes :

Cet individu se faisait passer tantôt pour le frère, tantôt pour le beau-frère d'un des sympathiques fonctionnaires de Renaix. Après avoir essayé d'extorquer de l'argent chez la dame de ce fonctionnaire, il s'est présenté chez divers habitants, entr'autres chez M. Richard Van Ypersele, cafetier, racontant des histoires dont on n'a pas eu de peine à établir la fausseté. Il a fini par se faire ramasser et le juge de paix l'a condamné pour vagabondage, en attendant que l'enquête sur ses escroqueries soit terminée. Au Tribunal, il a déclaré se nommer Vermeersch, et être né à Lille.

ACTE DE COURAGE. — Dimanche, vers 4 heures 10 de l'après-midi, les habitants du bas de la ville ont passé par des angoisses terribles, en voyant des chevaux emportés, attelés à un lourd camion, descendre la pente rapide de la rue de la Croix à une allure vertigineuse. C'était justement la sortie des écoles !

M. Achille Bouton, voyant le danger que couraient les enfants qui descendaient la rue au Vin, s'élança courageusement à la tête des chevaux pour les maîtriser, et empêcher ainsi de graves accidents de se produire.

La tentative hardie allait être couronnée de plein succès, quand, après avoir été emporté lui-même pendant une vingtaine de mètres, il eut le malheur de trébucher et de tomber si malheureusement qu'il eut le bras cassé et fracturé à la fois. Il fut également blessé à la tête par le sabot d'un des chevaux. Peu s'en fallut qu'il ne payât de sa vie son acte courageux.

Transporté chez Mlles Wienser, il fut immédiatement soigné par le docteur D'Hauwer.

Les chevaux ont continué leur course et se sont arrêtés en montant la rue au Vin, devant la maison de M. Jules Waterloos, qui les a tenus à la bride en attendant l'arrivée du conducteur.

LE TRAITEMENT du commissaire de police est fixé à 2.750 francs, indépendamment du logement.

ESTAIMPUIS

STATISTIQUE AGRICOLE DE 1903. — *Céréales et farineux :* Froment, 87 hectares 25 ares ; seigle, 13 hectares 55 ; escourgeon, 1 hectare 25 ; orge d'été, 50 ares ; avoine, 56 hectares 89 ares. — *Légumineuses pour la production des graines :* Féveroles, 3 hectares 03 ares. — *Plantes industrielles :* Lin, 16 hectares 19 ares ; colza, 52 ares ; tabac, 15 ares 70 ; chicorée, 4 hectares 65 ares ; betteraves à sucre, 15 hectares 75. — *Plantes racines :* Betteraves fourragères, 28 hectares 70 ; carottes, 40 ares ; navets, 1 hectare 57 ares ; pommes de terre, 16 hectares 11 ares. — *Fourrages :* Trèfle incarnat, 1 hectare 55 ares ; trèfle rouge, 21 hectares 74 ares ; autres trèfles, 2 hectares 10 ares ; luzerne, 10 ares ; sainfoin, 39 ares ; vergers, 14 hectares 75 ares ; prairies fauchées, 5 hectares 93 ares ; prairies pâturées, 14 hectares 40 ; ray grass, 45 ares ; mélanges fourragers, 10 ares. — *Cultures dérobées :* Navets, seconde récolte, 15 hectares 19 ares ; carottes, 12 ares. — *Amendements et engrais azotés, phosphatés et potassiques :* Chaux et cendrées de chaux, 300 kilos ; plâtre, 400 kil. ; nitrate de soude, 55.900 kil. ; sulfate d'ammoniaque, 4.300 kil. ; guanos, 9.000 kil. ; superphosphate, 40.800 kil. ; chlorure de potasse, 300 kil. ; kainite, 7.200 kil. ; tourteaux, 5.400 kil. ; engrais composés, 24.200 kil. — *Denrées alimentaires du commerce :* Tourteaux et farine de lin, 89.800 kil. ; tourteaux et farine de coton, 2.600 kil. ; autres tourteaux et farines de tourteaux, 2.800 kil. ; maïs et farine de maïs, 16.550 kil. ; drèches sèches, 8.000 kil. ; drèches fraîches, 250.000 kil. ; pulpes de sucrerie, 355.000 kil. ; son et rebulets, 4.600 kil. — *Chevaux :* Entiers de trois ans et plus, 15 ; juments de trois ans et plus, 19 ; hongres de trois ans et plus, 30 ; entiers de moins de trois ans, 1 ; juments de moins de trois ans, 6 ; hongres de moins de trois ans, 5 ; poulains et pouliches, 6 ; au total, 68 chevaux. — *Bêtes à cornes :* Vaches de deux ans et plus, 265 ; bœufs de trait de deux ans et plus, 9 ; bêtes à l'engrais, 16 ; taurillons de un à deux ans, 17 ; génisses de un à deux ans, 59 ; bêtes à cornes de six mois à un an, 6 mâles et 16 femelles ; bêtes à cornes de moins de six mois, 2 mâles et 3 femelles ; au total, 353 bêtes à cornes. — *Naissances en 1903 :* Espèces bovine, 122 ; porcine, 8 ; chevaline, 0 ; porcs à l'engrais, 61 ; truie, 1.

TOURNAI

LA MUSIQUE A TOURNAI. — Nous rappelons à nos lecteurs l'exécution de *La Damnation de Faust*, par la *Société de Musique de Tournai*, le dimanche 6 mars, à trois heures, à la Halle-aux-Draps. Ce chef-d'œuvre de Berlioz sera interprété dans des conditions artistiques absolument remarquables. Nous engageons donc vivement les amateurs de musique à faire, ce jour-là, le voyage de Tournai.

CHRONIQUE RELIGIEUSE. — La neuvaine de la grâce en l'honneur de Saint-François-Xavier commencera, dans l'église du Collège Notre-Dame, vendredi prochain 4 mars, et se clôturera le samedi 12. Chaque jour, à cinq heures et demie, six heures et demie et huit heures, messes ; à six heures du soir, sermon et salut. Dimanch 6 et samedi 12 mars, messe de communion, indulgence plénière. Samedi 12, à six heures du soir, salut pontifical par Mgr Walravens. Les sermons seront prêchés par le R. P. Houttemanne, de la maison de Liège.

ARRESTATION. — Dans la nuit de dimanche à lundi, la police a procédé à l'arrestation d'un domestique de ferme nommé Dewolf Florent, né à Nukerke (Flandre orientale) en 1871. Ce misérable a assailli vers huit heures du soir, une servante qui passait chemin de Rongy pour rentrer à son service à Tournai, et a essayé de l'outrager. Aux cris de la victime, des passants accoururent et purent se saisir de ce personnage. Il a été écroué peu de temps après à la prison de Tournai.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Président : M. Soil. — Lanneau Théophile, domestique à Leers-Nord, a volé au préjudice de son maître, Comine Julien, un coq et une poule, et une paire de bottines au préjudice de Depris Adolphe : 6 mois 8 jours et 26 fr., avec arrestation immédiate. — Pour délit de chasse, 226 francs conditionnellement à Delcroix Louis fermier à Molembaix. Il est en outre condamné à 50 francs de dommages-intérêts pour avoir tué un cygne appartenant à M. de Cambry de Beaudignont. — 2 mois 15 jours et 100 francs à François Adolphe, ouvrier à Lessines, pour coups à Delcampe Valérie et outrages à la police. — Connaissent MM. Moulron Arthur, négociant ; Dubron Jules, employé ; Carlier Louis, photographe ; Deron Alexandre, Stœng Alexandre, Dochy Fernand, Bary Albert, employés ; Geyer Maurice, photographe, et Thauvoye Henri, pâtissier, tous demeurant à Tournai, les héros de la cabale qui a eu lieu à Tournai, à propos de Mlle Nitouche, dans les circonstances que nous avons rapportées. Les inculpés ont été acquittés par le Tribunal de police, comme nous l'avons dit. Le ministère public a interjeté appel et soumis l'affaire au Tribunal correctionnel. Le ministère public a cherché à établir que les sifflets des prévenus avaient réellement troublé l'ordre et que, partant, il y avait lieu à condamnation. Me De Rick et Castaigne ont plaidé que les personnes citées n'avaient pas outrepassé le droit de critique que la jurisprudence et les auteurs reconnaissent au public théâtral et que la manifestation à laquelle elles se sont livrées n'était qu'une protestation contre une attitude de la direction que l'on critiquait depuis longtemps. L'affaire a été tenue en délibéré. — 36 francs conditionnellement à Maton Henri, voiturier à Néchin, pour avoir, en abandonnant sans éclairage un chariot sur la voie publique, causé des blessures à MM. Defrasnes François, Gustave Devos et Charles Versagel, de Roubaix, dont la voiture s'est heurtée contre le chariot non éclairé. Cet accident a eu lieu le 27 février dernier.

RAMEGNIES-CHIN

UN HOMME TUÉ PAR UN TUYAU DE PIPE. — On vient de transférer à la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles, le nommé Jules A..., de Ramegnies-Chin, condamné par le Tribunal correctionnel de Tournai à quatre ans de prison pour avoir porté à un certain E... de la même commune un coup de poing qui, sans que le premier l'ait voulu, a entraîné la mort de la victime, parce que A... avait en main une pipe dont le tuyau est entré, sur une longueur de huit centimètres, dans l'œil de E... et a atteint le cerveau. Le meurtrier involontaire a interjeté appel de ce jugement et a chargé de sa défense Me Hoyois, député de Tournai-Ath. L'affaire viendra incessamment devant la Cour d'appel.

HÉRINNES

NOMINATION DU BOURGMESTRE. — Par arrêté royal, paru au *Moniteur*, M. Emile Grulois vient d'être nommé bourgmestre de la commune d'Hérinnes. Toutes nos félicitations à M. Grulois.

MONS

DÉCORATION. — La médaille civique de 1re classe est décernée à M. Winiquet, greffier de la province de Hainaut, en récompense des services qu'il a rendus dans le cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années.

CHUTE MORTELLE. — Un ouvrier des usines de phosphates Hardenpont, Maigret de Saint-Symphorien, le nommé Adrien Dutrieux et il monté sur une chaudière. Soudain il perdit l'équilibre et vint s'abimer sur le sol. La mort fut instantanée.

ACCIDENT DE CHARBONNAGE. — Au puits St-Félix, à Quaregnon, un ouvrier a été pris sous un éboulement. Lorsqu'on parvint à le dégager, il était mort. La victime, nommée Désiré Dupane, laisse une veuve et cinq enfants.

COURCELLES

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE. — Une jeune fille de 29 ans, Mlle Octavie B..., s'est jetée samedi dans un puits. On n'a retiré qu'un cadavre. Le mobile de ce suicide est inconnu.

ACREN

UN MEURTRE. — Au cours d'une rixe survenue dimanche soir, dans une auberge, l'un des batailleurs a porté un violent coup de couteau à un jeune homme nommé V... Le malheureux, transporté chez lui, a expiré lundi matin, à 4 heures. Le meurtrier a pris la fuite dans un direction inconnue.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

DYSPEPSIES ET GASTRITES

Traitées par cure de raisins

La dyspepsie est caractérisée par un trouble fonctionnel de l'estomac. Les secrétions de l'organe sont insuffisantes ou excessives et, par suite, ses fonctions vont à la dérive. Tout cela s'accompagne de douleurs parfois violentes, d'inappétence, d'anémie, de migraines, de vertige avec tous les symptômes intestinaux obligatoires, entérite, diarrhée ou constipation.

Le suc gastrique contient un ferment qui s'appelle le ferment digestif, lequel attaque les aliments et les prépare pour l'alimentation. Or, c'est précisément ce ferment constitué par des cellules spéciales auquel il faut porter secours et qu'il faut faire rentrer dans la norme.

Les levures de bière ont été acceptées avec quelque apparence de succès. Malheureusement, en raison de la température de l'estomac, elles végètent ou meurent sur place, d'où insuffisance et souvent échec de la médication.

Mais si les levures sont nécessaires en l'occurence, il y avait donc lieu de se préoccuper et de chercher des levures qui puissent vivre dans l'estomac. Le problème d'apparence insoluble a cependant été résolu par M. Jacquemin et celui-ci a porté devant les corps savants *(Académie de médecine, 18 novembre 1902)* ses conclusions et ses résultats qui ont eu les honneurs de la discussion publique.

Le *ferment pur de raisin de Jacquemin* est donc entré par la grande porte dans la médecine moderne. Les praticiens ont désormais à portée de main une substance vivante, non toxique, qui apporte à l'estomac le secours attendu.

Le *ferment de Jacquemin* régularise les fonctions de l'estomac, apporte l'appétit, assure l'assimilation totale des aliments et redonne à l'organe sa puissance fonctionnelle, à l'économie son énergie et sa force vitale.

Si nous